

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1475

Artikel: Brève : le coût du stress
Autor: Savary, Géraldine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010546>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le monopole coûte plus cher que la recherche et le développement

La recherche et le développement des trithérapies n'ont pas nécessité un financement massif. Et pourtant, ces médicaments sont vendus à des prix exorbitants. Explications.

Les trithérapies contre le sida font partie, on le sait depuis le procès intenté par les firmes pharmaceutiques à l'Afrique du Sud (lire l'article sur le sujet, paru dans *DP* 1467), des médicaments au coût exorbitant. Hors du système des brevets, une firme comme Cipla (INDE) parvient pourtant à proposer une trithérapie pour un prix équivalant au centième environ de celui habituellement pratiqué sur le marché mondial.

Le prix des thérapies anti-sida n'a jamais été discuté dans le Nord. Pourtant, contrairement à beaucoup d'agents thérapeutiques dont la mise sur le marché requiert une dizaine d'années de recherches, ces médicaments ont été mis en circulation, sous la pression des malades, très rapidement. Les économies en matière de recherche ne se sont pas traduites au niveau des prix. Prenons l'AZT (les autres antirétroviraux ont suivi son exemple) : L'AZT fut synthétisé pour la première fois en 1964 par J. Horwitz au National Cancer Institute (le NCI est une institution publique) américain. En 1984, S. Broder, du même NCI, découvre que la molécule per-

met d'obtenir des résultats prometteurs sur le VIH, in vitro. Il reviendra au laboratoire britannique Burroughs Wellcome (devenu GlaxoSmithKline en 1995 et GlaxoSmithKline en 2000) l'initiative de chercher son efficacité in vivo, ce qui lui vaudra un brevet (n° 4724232) sur l'indication de l'AZT dans le sida, brevet qui expirera en septembre 2005.

Des tests cliniques débutent en 1985. L'AZT est d'abord administré pendant six semaines à une trentaine de patients atteints de sida. Une amélioration fut constatée chez certains malades; la tolérance est jugée acceptable. Cela suffit à justifier la mise en place d'un «essai multicentrique randomisé», dès février 1986; six mois plus tard, une réduction très importante de la mortalité dans le groupe AZT est constatée et l'essai interrompu, car il n'est plus acceptable de maintenir des malades sous placebo.

Deux ans à peine après les résultats in vitro, la molécule était sur le marché.

Or, malgré des frais de recherche et de développement manifestement modestes, le Rétrovir® (nom de marque de l'AZT) a été mis sur le marché à

un prix très haut, un niveau jamais atteint alors par un médicament (1019 francs français le flacon de cent gélules, en France, en 1987).

Le prix exorbitant de l'AZT a fait rapidement des émules auprès des autres antirétroviraux. Pourtant, des données officielles américaines portant sur quatorze antirétroviraux montrent que la recherche clinique a été plus que brève: 4,4 années en moyenne entre la date de demande de brevet et la date d'autorisation de mise sur le marché (la durée normale est de huit à dix ans). Elle a concerné un nombre réduit de patients (1216 en moyenne) et a été largement financée par de l'argent public (55% des essais cliniques).

Ce n'est donc guère le coût de la recherche et du développement qui prédit le prix d'un médicament, mais bien l'exploitation par les industriels de leur position de force; position symbolisée par le monopole de commercialisation que leur garantissent les brevets ou les licences exclusives. *ge*

Source: Pierre Chirac, *Guerre des prix sur les antirétroviraux*, Biofutur, avril 2001.

Brève

Le coût du stress

Dans une étude qui vient de paraître, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) estime à plus de 4 milliards de francs le coût du stress professionnel en Suisse: dépenses médicales, salaires et perte de production liée aux absences pour cause de stress. L'enquête, menée sur deux ans, de 1998 à 1999 auprès de 900 personnes, établit que 26%

des personnes interrogées se déclarent ouvertement ou très souvent stressées, 83% souffrant de symptômes liés au phénomène du stress. Rappelons que le coût total des maladies professionnelles en Suisse se monte à un milliard. *gs*

Source: *Sit Info*, 4 mai 2001.